

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 13 mars 2021 à 9h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 5 mars 2021

Affichée : le 6 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 1

Absent excusé : 0

Absent : 0

L'an deux mil vingt et un, le treize mars à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Claire LASSEUR, Mme Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS (arrivée au point n°4 de l'ordre du jour), M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ.

Absents avec procuration : M. Raphaël COMTE donne procuration à M. Gilles CHAVANT.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture du pouvoir donné par : M. Raphaël COMTE.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 12/02/2021.

Monsieur Charles FERRAND, maire, annonce le retrait de l'ordre du jour du point 7. « Régime indemnitaire des personnels R.I.F.S.E.E.P ».

1. Convention de mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de Bièvre Isère Communauté

Mme Stéphanie Ruiz, conseillère et responsable de la bibliothèque explique qu'il s'agit d'une convention de coopération entre chaque commune ayant une bibliothèque municipale et Bièvre Isère Communauté qui lie entre elles les communes participantes, pour assurer le bon fonctionnement du réseau.

Par ailleurs, une convention socle entre Bièvre Isère Communauté et le département de l'Isère signée pour six ans permet des aides au recrutement, au développement numérique, aux animations et à la constitution du fond documentaire et une convention entre les communes ayant une bibliothèque municipale et le département de l'Isère complètent le dispositif.

Tout cela s'inscrit dans la cadre du nouveau plan lecture 2020-2026 et des quatre têtes de réseaux, les médiathèques, au niveau des 50 communes adhérentes.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de signer cette convention :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mise en réseau des bibliothèques entre Bièvre Isère Communauté et la commune de Longechenal et les documents y afférent

2. Convention portant soutien aux projets de lecture publique département 38

Mme Claire LASSEUR explique que le département a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants, et, qu'il apporte son soutien aux bibliothèques des communes.

Une nouvelle convention réactualisée nous est proposée elle permettra de bénéficier d'une aide financière et technique, via la convention établie avec Bièvre Isère Communauté.

Les principaux engagements de la commune consistent :

- Allouer un budget à la bibliothèque (montant recommandé de 2€ par habitant),
- Monter une équipe pour gérer et animer l'équipement,
- Prendre les assurances nécessaires,
- Renseigner une fois par an, la plateforme du ministère de la culture
- Mentionner le partenariat avec le département.

Les principaux engagements du département sont :

- La mise en place d'un référent qui s'engage à apporter son soutien à la collectivité et aux bibliothécaires, des conseils techniques logistiques et à proposer des formations ;
- Le prêt de ressources documentaires via la médiathèque tête de réseau ;
- La mise à disposition d'une offre de ressources numérique et d'outils de communication extranet et page Facebook ;
- Le soutien financier au projet de construction ou réhabilitation d'équipements ou encore pour le recrutement en emploi mutualisé.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur l'opportunité de signer cette convention :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention portant soutien aux projets de lecture publique Département 38 entre Bièvre Isère Communauté et la commune de Longechenal.

3. Travaux rue de la gare

M. Christophe PRUDHOMME rappelle que dans sa délibération du 12 février 2021, le conseil municipal a voté une demande de subvention dans le cadre de la dotation territoriale du conseil départemental de l'Isère, thématique voirie :

- Dépense prévisionnelle subventionnable : 19171,53€ HT
- Taux selon l'indice de richesse 45%
- Montant attendu : 8627,19 €
- Seuil Minimum 5000 € plafond 20000 €.

Suite à la réception des devis demandés, il convient maintenant de faire le choix de l'entreprise.

Deux options sont étudiées,

- Un groupement des travaux complémentaires rue de la Paroisse et des travaux prévus rue de la Gare,
- Une dissociation des deux chantiers.

M. Gilles CHAVANT demande des précisions sur l'étude ce qui est proposé. M. Michel LAURENT demande si c'est bien le complément rue de la Paroisse.

M. Christophe PRUDHOMME montre l'avantage en termes de subvention du groupement des deux chantiers, et souligne que le chantier sera réalisé dans des délais assez courts (avril 2021).

Le choix de l'assemblée délibérante se porte sur le devis proposé par l'entreprise Routière CHAMBARD.

Monsieur le maire propose de retenir le devis de l'entreprise Routière CHAMBARD pour un montant de 19171,53 € H.T. soit 23005,84 € T.T.C.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0
D'autoriser monsieur le maire à passer commande auprès de l'entreprise et de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Arrivée de Mme Margaux DROOGMANS (9h25).

4. Application numérique de gestion service cantine – garderie

Mme Marie Christine ROUDET rappelle que les parents d'élèves sollicitent régulièrement les élus pour la dématérialisation de la réservation et du paiement de la cantine et de la garderie, actuellement en régie au secrétariat de mairie sous forme de tickets.

L'exécutif propose au conseil municipal de prendre en compte cette demande afin de simplifier le quotidien des parents qui pourraient effectuer les réservations à leur convenance, indépendamment des horaires d'ouverture du secrétariat et régler la dépense en ligne.

Mme Marie Christine ROUDET présente les deux devis obtenus pour des applications numériques de gestion du service numérique et accueil périscolaire (actuellement garderie).

Le terme « accueil périscolaire » sera indiqué en lieu et place de « garderie » pour être conforme au service que propose la commune.

L'une prend appui sur les solutions informatiques auxquelles la commune adhère, notamment, en termes de stockage et de sécurisation des données. L'autre est une solution indépendante. Les deux offrent des prestations voisines ; le paiement se fait pour chacun sur facture et a posteriori.

Mme Marie Christine ROUDET indique que le choix fait lors du conseil municipal du 4 septembre 2020 de la solution « Horizon Village Cloud Pro », de la société JVS a un impact net sur la différence du montant des deux devis.

Le choix de l'assemblée délibérante se porte sur le devis proposé par la société JVS, comprenant deux logiciels PARASCOL et Mon Espace Famille.

Monsieur le maire propose de retenir le devis de la société JVS pour un montant de 1646,00 € H.T. soit 1975,20 € T.T.C. auquel s'ajoutera les années suivantes une redevance de 706,00 € H.T. soit 747,20 € T.T.C

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à passer commande auprès de l'entreprise J.V.S, et de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

5. Tarifs cantine - garderie 2021-2022

Monsieur Patrick FERRAND, adjoint aux affaires scolaires, présente tout d'abord une étude faite en octobre 2020 dans le cadre d'une enquête du Sénat sur la restauration scolaire. Il ressort que pour la commune de Longechenal, les familles ont à leur charge les deux tiers du prix de revient d'un repas à la cantine,(Ce coût incluant le traiteur, les frais de personnel, les consommables et la part d'investissement liée aux locaux). Il précise que cette étude n'a pas pour vocation une augmentation du tarif, mais une information du conseil.

Monsieur Patrick FERRAND adjoint aux affaires scolaires présente la consultation des différents prestataires réalisant et livrant des repas pour les cantines scolaires.

Le fournisseur API reste le mieux placé cette année encore. Son prix de repas sera augmenté sensiblement de 0.005 %. Pour mémoire, l'augmentation 2020/2021 du prestataire A.P.I. était de 0.002 %.

Outre l'augmentation liée au traiteur, Monsieur Patrick FERRAND propose au conseil d'impacter, sur les tarifs des repas et de l'accueil périscolaire, la décision prise au point précédent concernant la mise en place d'une application numérique de gestion des services de cantine et de périscolaire.

Deux hypothèses sont présentées :

-La seule augmentation du tarif des repas,

- Une augmentation du tarif des repas et une augmentation de la période d'accueil périscolaire.

Il rappelle que l'accueil périscolaire se décompose de trois périodes de tarification : accueil du matin, accueil de 16h30 à 17h15, accueil de 17h15 à 18h00.

Des échanges, il ressort que le conseil préfère une augmentation conjointe des tarifs des repas et de la période d'accueil périscolaire.

Mme Margaux DROOGMANS propose que, dans le cadre de la mise en place d'un PAI avec fourniture du repas par les parents, le tarif soit celui d'une période d'accueil périscolaire.

Au bilan, Monsieur le maire propose une augmentation de 0,10 € du prix des repas et de 0,05 € d'une période d'accueil périscolaire, et de porter à hauteur de celui d'une période d'accueil périscolaire le tarif dans le cadre de la mise en place d'un P.A.I avec fourniture du repas par les parents.

En conséquence les tarifs, applicables à partir du 8 juillet 2021 seront :

- Pour les repas : 5,05 € pour les enfants, 5,75 € pour les enseignants, 4,20 € pour le personnel et 5,85 € pour les repas à emporter ;
- Pour une période d'accueil périscolaire et pour le tarif dans le cadre de la mise en place d'un PAI avec fourniture du repas par les parents : 1,05 €.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

6. **Projet éducatif de territoire P.E.D.T.**

Monsieur Patrick FERRAND présente les motivations de mise en place d'un Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T) à la rentrée scolaire 2021, pour la période 2021-2024.

- L'obligation de déclaration de l'accueil périscolaire à la rentrée de septembre 2021 ;
- Affirmer que l'accueil périscolaire et la cantine sont des temps d'éducation et de formation ;
- Avoir des taux d'encadrement meilleurs dans le cadre d'un P.E.D.T, de fait être en accord avec les textes réglementaires ;
- Accompagner les évolutions des modalités d'inscription à la cantine et à l'accueil périscolaire ;
- Mettre en forme un lien qui existe déjà sur notre école.

Le projet de P.E.D.T résulte d'une concertation avec la directrice de l'école, d'une consultation des membres du conseil d'école et du personnel communal impliqué dans l'accueil périscolaire. Il a été préalablement transmis aux membres du conseil. Il n'appelle pas à des remarques particulières des conseillers, hormis de prévoir à l'avenir un choix sur le mode de diffusion, numérique ou papier.

Il est précisé que le P.E.D.T aura un impact sur les règlements de l'accueil périscolaire et de la cantine. dont les projets ont été transmis aux membres du conseil pour information et appel pour d'éventuelles modifications. Il est par ailleurs signalé que les horaires de l'école resteront inchangés à la rentrée, et, qu'une enquête auprès des familles permettra de fixer, selon des besoins avérés, les horaires de l'accueil périscolaire du matin.

La mise en place du P.E.D.T résultera d'une convention signée par Monsieur le Préfet de l'Isère, Madame la rectrice de l'académie de Grenoble, représentée par madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère, Madame la directrice de la caisse d'allocations familiales de l'Isère, et le Maire de la commune.

Les points importants de la convention sont exposés.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

D'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

7. **Régime indemnitaire des personnels R.I.F.S.E.E.P,**

Point retiré de l'ordre du jour.

8. Club canin cotois de Longechenal : demande de subvention

Mme Claire LASSEUR rappelle que le club Canin cotois utilise pour ses entraînements et diverses manifestations l'ancien stade de Longechenal ainsi que les vestiaires, bâtiment communal. Lors de sa séance du 12 février dernier le conseil municipal a reconduit la redevance annuelle de 800 € pour cette mise à disposition. Mr Georges PERRIN président, s'est entretenu de la possibilité de réouverture du club canin avec Mr le Maire et à cette occasion le sujet du loyer a été abordé, car le terrain et les locaux non pas été utilisés pendant six mois suite à la crise sanitaire (covid 19) l'association demande un geste. Monsieur le maire propose de maintenir le loyer relatif à l'utilisation d'un bâtiment communal, par contre il soumet aux membres présents la possibilité d'accorder une subvention, à titre exceptionnel, au club canin cotois afin d'apporter ainsi indirectement un allègement de loyer.

L'ensemble des conseillers s'exprime sur le sujet.

Certains sont, compte tenu du contexte pour un allègement de la moitié du loyer arguant du fait que l'entretien du terrain loué n'est plus à charge de la commune et bien entretenu par l'association. D'autres, pour un allègement bien plus modeste, voire, pour le maintien de l'état actuel, notamment pour ne pas faire jurisprudence pour d'autres associations communales.

Mme Margaux DROOGMANS suggère, vu que c'est la seule association qui loue pour ses activités un terrain et un bâtiment, de parler d'un allègement de charge.

Monsieur le maire propose au conseil un allègement de charge, soit de 200 €, soit de 400 € et uniquement pour l'année 2021.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ces allègements

Le conseil décide : pour 200 € : 8 pour 400 € : 4 contre tout allègement : 3

D'autoriser monsieur le maire à effectué un allègement de charge de 200 euros

9. Plan pluriannuel d'investissement,

Monsieur le Maire présente tout d'abord ce point de l'ordre du jour :

- Établir un Plan Pluriannuel d'investissement permet une projection sur des réalisations possibles pendant le mandat, et de s'assurer des capacités financières de la commune.
- Permet de définir les besoins de la commune, se donner des objectifs, comment anticiper leurs réalisations.
- Pour rester cohérent, il faudra réactualiser annuellement le PPI en fonction des réalisations intervenues en cours d'année.
- Il s'agira aussi de prendre en compte les imprévus et saisir les opportunités.

Monsieur Patrick FERRAND présente l'état actuel de la réflexion de l'équipe exécutive de la commune sur les futurs investissements.

L'état prend appui sur les travaux des différentes commissions communales, l'impact des décisions de la communauté de communes, les dépenses récurrentes en petits équipement, l'état de la dette.

Dans les échanges, M. Daniel GIMENEZ demande si l'état du véhicule communal peut conduire à programmer son remplacement.

M. Gilles CHAVANT demande où en est la réflexion sur le commerce communal. M. le maire lui répond que les deux solutions envisagées sont assez onéreuses et ne peuvent être programmées dans l'immédiat. Un montant relatif au commerce est inscrit suite aux échanges.

DEPENSES	2022	2023	2024	2025	Total mandature
VOIRIE	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS ET HUMIDES	150 000,00 €				150 000,00 €
TOIT LOCAL TECHNIQUE					
MAIRIE SALLE SOCIO ET RESEAU DE CHAUFFAGE		200 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	800 000,00 €
PREAU ECOLE	10 000,00 €				10 000,00 €
ORDURES MENAGERES PAV	45 000,00 €				45 000,00 €
EQUIPEMENTS	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	28 000,00 €
Emprunt fin 2034 et 2035	23 775,00 €	24 555,00 €	25 417,00 €	26 146,00 €	99 893,00 €
Commerce	50 000,00 €	50 000,00 €			100 000,00 €
TOTAL	325 775,00 €	321 555,00 €	372 417,00 €	373 146,00 €	1 392 893,00 €

Ce plan prospectif est à mettre en regard des recettes prévisionnelles.

RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025	Total mandature
Excédent et virement du fonctionnement	240 716,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	440 716,00 €
Simulation impact hausse des impôts locaux						0,00 €
Subventions (30%) de N-1 (hors dette)		29 000,00 €	90 600,00 €	89 100,00 €	104 100,00 €	312 800,00 €
Emprunt			200 000,00 €	250 000,00 €		450 000,00 €
TA		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
FCTVA 15,482 % de l'investissement précédent (hors dette)		27 080,00 €	46 755,64 €	45 981,54 €	53 722,54 €	173 539,72 €
TOTAL	240 716,00 €	111 080,00 €	392 355,64 €	440 081,54 €	212 822,54 €	1 397 055,72 €
Excédent cumulé		26 021,00 €	96 821,64 €	164 486,18 €	4 162,72 €	

Le tableau a permis de souligner l'impact d'une progression de la fiscalité locale dès 2021 et de son effet levier. Monsieur le Maire indique notamment que le principal taux d'imposition (foncier bâti) est de 10 points au-dessous de la moyenne départementale, et, qu'il faudra prendre en compte l'impact potentiel de la stagnation des taux sur les futures dotations.

Les échanges suite à la présentation soulignent l'importance d'avoir une mairie rénovée, une salle plurifonctionnelle de capacité adaptée et accessible aux personnes à mobilité réduite Certains s'interrogent sur la pertinence d'une hausse des impôts dès 2021.

Monsieur le Maire indique que l'équipe dirigeante de la commune s'engage à :

- Rechercher, autant que faire se peut, la maîtrise des charges de fonctionnement ;

- Apporter des services aux habitants en rapport avec leurs coûts ;
- Poursuivre et d'intensifier les aménagements et équipements nécessaires à la commune au cours du mandat ;
- Rechercher les participations et financements en adéquation avec les projets ;
- Accompagner la mobilisation du potentiel fiscal de la commune.

Le conseil après des échanges a indiqué que des objectifs ont été clarifiés, et n'a pas souhaité aller plus loin sur ce point de l'ordre du jour.

10. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil sur l'avancée du dossier assurance.

Mme Marie-Christine ROUDET présente l'état de la conception de la partie investissement du budget 2021. Le conseil demande à être informé et à posséder les documents budgétaires avant la prochaine réunion du conseil. Monsieur le Maire s'y engage.

M. Patrick FERRAND indique que la commune projette de répondre à l'Appel à projet socle numérique à l'école élémentaire, qui devrait permettre une subvention à hauteur de 70 % des dépenses engagées.

Prochaines séances du conseil municipal en présence de M. le Percepteur : le 25 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 11h55.

